

Formation complémentaire mesures transitoires-21h

Objectifs : en lien avec le Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire :

- Etre en capacité d'exercer les actes et activités définis à l'article R. 4311-11-1-1b du code de la santé publique
- Obtenir l'attestation de formation aux actes et activités définis à l'article R. 4311-11-1-1b du code de la santé publique.

Programme

- Cadre juridique de l'exercice des actes du 1b) de l'article R4311-11-1 du CSP
- Définitions, principes et techniques de l'exposition, l'aspiration, l'hémostase
- Risques liés à l'exercice des actes du 1b) de l'article R4311-11-1 du CSP
- Risque infectieux au bloc opératoire

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Méthodes interactives : échanges, analyse des pratiques

Intervenants

- Cadres formatrices IBODE de l'école d'IBODE du CHU de Nantes
- Formateur IBODE de l'école d'IBODE du CHU de Nantes
- IBODE intervenante dans la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement au début et à la fin de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Une attestation est remise aux participants

Public et pré-requis

- Etre infirmier diplômé d'Etat exerçant en bloc opératoire et ayant obtenu une attestation provisoire d'exercer les actes exclusifs du 1b)
- Personne en situation de handicap : contacter directement l'organisme de formation
- Groupe de 30 au maximum

Organisme

- IFIS : Institut de Formation des Infirmiers Spécialisés du CHU de Nantes : Ecole d'infirmier(e)s de bloc opératoire – Espace Marie Curie

Durée – date et lieu

- Durée : 21h décomposées en 3 journées en continu
- Dates : 7 sessions en 2023 :
 - 16-17-18 janvier
 - 7-8-9 février
 - 22-23-24 mai
 - 27-28-29 juin
 - 25-26-27 septembre
 - 16-17-18 octobre
 - 27-28-29 novembre
- Lieu : Instituts de Formation du CHU de Nantes - Espace Marie Curie

Modalités d'accès

- Bulletin d'inscription à envoyer à Madame BEILLEVAIRE : mireille.beillevaire@chu-nantes.fr

Délais d'accès

- Arrêt des inscriptions 15 jours avant le début de la formation

Conditions tarifaires

- Etablissement du GHT 44 : 850€ par personne
- Etablissement hors GHT 44 : 1000€ par personne

Contact

- mireille.beillevaire@chu-nantes.fr

Tél : 02 40 84 68 79